

## Compte rendu du Conseil d'Administration du SNGC du 23 octobre 2015

### **Présents**

*Michel Salom, Anne David Bréard, Danièle Vaschalde, Michèle Hébert-Demay, Bruno Laversin, Christian Le Provost, Serge Reingewirtz, Rémy Billon, Tibère Cristéa, Jean-Luc Fanon, Nicole Jacquin-Mourain, Anne Konrat, Bernard Ricour, Bernard Planques,*

### **Absents**

*François Pinoche, Didier Armaingaud, François Bertin-Hugault, Pierre Lutzler, Henri Nachar*

### **Ordre du jour**

1. Tour de table : point rentrée
2. PATHOS 2
3. Tarification
4. Article 48 du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale
5. Devenir ANGCEL
6. Article pour la revue de l'Intersyndicale

### **1 –Tour de table : point rentrée**

#### ***Difficultés pour joindre les politiques***

Force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile de joindre les politiques et le ministère, et ce même en passant par l'Intersyndicale.

*Action : le SNGC propose de rédiger un texte listant l'ensemble des sujets nécessitant une rencontre et de l'adresser aux députés.*

### **CNP**

Un séminaire sur l'avenir de la gériatrie s'est tenu en juillet dernier avec le CNP.

Le DESC, de même que la capacité de gériatrie, sont amenés à disparaître pour être remplacés par le DESS. Le SNGC souligne la nécessité d'un cursus intermédiaire pour les gériatres non hospitaliers. Or, nous sommes devant une conjonction d'une loi et d'un parti pris. La loi mentionne qu'il ne peut y avoir de capacité quand un diplôme de spécialité existe. Le parti pris est celui des universitaires qui ignorent le privé et le libéral.

*Action : le SNGC propose d'écrire un texte à adresser au CNP soulignant l'impossibilité d'envisager une spécialité comprenant uniquement 2000 internes, que les professeurs ne peuvent pas exister sans élèves et que la SFGG va immanquablement manquer d'adhérents.*

Par ailleurs, le CNP souhaiterait développer un institut de formation pour le DPC. La formation est en effet une des seules sources de financement pour le CNA et la SFGG. Le CNP possède les compétences cognitives mais pas les compétences organisationnelles. Il souhaite donc se rapprocher d'un organisme spécialisé dans l'organisation des formations. A cet effet, il est en cours de discussion avec Form'avenir.

Les membres du Conseil d'administration soulignent le problème du financement dans le privé qui doit être payé par l'employeur sans avoir l'assurance que l'employeur ait les ressources financières nécessaires à cet effet.

### **MCor**

L'assemblée Générale pour la création de l'association s'est tenue à l'hôpital Broca le 22 octobre 2015. L'association réunit à ce jour 6 régions. Les représentants de l'association souhaiteraient rencontrer les élus locaux pour présenter leurs projets.

## **2 – PATHOS 2**

Une commission d'experts travaille sur la réécriture des ordonnances. Un test sera réalisé sur les temps proposés dans les ordonnances. La pertinence du travail effectué sera évaluée dans 30 EHPAD, à partir de 500 dossier pour validation du réel et du requis. Une réflexion est en cours sur l'algorithme à adopter.

Parmi les principales mesures proposées dans le nouveau PATHOS, on note :

- La disparition du T1
- De nouvelles variables dans les domaines cutané, digestif et buccodentaire
- Des points de prévention pour le coordonnateur dans certains domaines pathologique
- Une coche pour l'obésité

L'outil PATHOS redeviendrait donc un mètre étalon avec un thésaurus actualisé et une actualisation de son mode d'emploi.

*Action : Le SNGC demande le rétablissement des réunions de concertations entre formateurs et évaluateurs*

## **3 – Tarification**

Une étude réalisée par l'ATIH montre que le coût d'une personne âgée en établissement est de 101 euros/jour hors frais financiers, soit 37043 euros/an. Elle note également que l'option tarifaire des établissements avec PUI est beaucoup plus onéreuse que les autres sans la rapporter au service rendu.

Par ailleurs, une étude actuellement en cours sera publiée en 2018. Elle a pour objectif d'évaluer le coût d'une personne âgée selon son degré de dépendance et l'importance de ses pathologies. Il s'agira de définir quatre grands groupes de malades et de les tarifer

En d'autres termes, le risque d'une organisation vers une convergence tarifaire est de plus en plus réel. Les outils PATHOS et GIR pourraient n'avoir comme seule utilité que d'établir si les établissements se situent dans les moyennes de leur région.

Devant ce constat inquiétant, il est important que les médecins continuent à travailler sur les outils et à dénoncer les systèmes malsains.

## **4 – Article 48 du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale**

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit une réforme de tarification des SSR. On se dirige vers une dotation modulée à l'activité. Le dispositif serait mis en place en 2020 avec une période transitoire possible à partir de 2017. Le SNGC souhaite proposer à la FHF et à la FEHAP des membres du syndicat en tant que conseillers techniques pour prendre part aux négociations menées dans le cadre de ce projet de loi.

*Action : le SNGC adressera à ses adhérents un texte d'alerte et proposera de fournir à la FHF et à la FEHAP des gériatres capables de les éclairer dans les débats à venir.*

## **5- Devenir ANGGEL**

Le devenir d'ANGGEL est une question d'actualité. Le nombre de gériatres libéraux est d'une cinquantaine. Du fait d'un problème de nomenclature, l'exercice de la spécialité en libérale est économiquement difficilement viable. De fait, le nombre de gériatres libéraux ne cesse de diminuer. Le Docteur Jacquin-Mourain quittera prochainement la présidence d'ANGGEL. Dès lors se pose le problème de l'avenir de l'association. Ce problème est d'autant plus d'actualité qu'il peut mettre à mal un projet innovant pour lequel un travail considérable a été effectué. Ce projet a permis de concevoir une tablette restant au domicile des personnes âgées et permettant une coordination des différents intervenants, via une plateforme informatisée.

*Action : le SNGC propose d'étudier les possibilités de changement de ses statuts afin de permettre l'adhésion d'une formation présidée par un gériatre. L'autre hypothèse évoquée serait que les membres d'ANGGEL adhèrent chacun au syndicat. La décision sera prise en fonction d'un vote effectué lors d'une prochaine réunion.*

## **6 – Article pour la revue de l'Intersyndicale**

Une revue a été réalisée où chaque membre de l'intersyndicale a écrit un article, cette revue sera adressée à chacun des membres du SNGC.